

Procès-verbal

8^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi, 17 décembre 2025, à 19 h 00
Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Benoît Gosselin	Président
■ Sonia Tchuembou	Trésorière
■ Chantale Coulombe	Vice-présidente
■ Lison Boulanger	Administratrice
■ Marc Auger	Administrateur

Absences

■ Charles-Élie Fallu	Secrétaire
■ Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale – District Louis XIV

Autres présences

■ Raphaël Lebailly	Conseiller du district électoral des Monts
■ Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
■ Renée Poulin	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, deux personnes participent à l'assemblée.

Ordre du jour

8^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi, 17 décembre 2025, à 19 h 00
Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée sur 24 septembre 2025	19 h 15
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 octobre 2025.	19 h 17
5. Suivi au procès-verbal.	19 h 20
6. Adoption du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2025	19 h 35
7. Suivi du compte rendu.	19 h 40
8. Suivis des dossiers et affaires nouvelles ■ 8.1 Comité Environnement. ■ 8.2 Comité Mobilité et sécurité routière. ■ 8.3 Plan d'action 2026-2027	19 h 45
9. Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 25
10. Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 35
11. Correspondance et trésorerie.	20 h 45
12. Varia ■ 12.1 Mise en application de la nouvelle image de marque des conseils de quartier.	20 h 50
13. Fin de l'assemblée	21 h 05



Procès-verbal

8^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi, 17 décembre 2025, à 19 h 00
Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

1. Ouverture de l'assemblée

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 8^e assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Benoît Gosselin fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter. Le point suivant a été ajouté à l'ordre du jour :

8.0 – Suivi des dossiers et affaires nouvelles.

8.4 – Cooptation d'un nouvel administrateur.

Sur proposition de Mme Lison Boulanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.
Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 2025

CQO-25-CA-038

Sur une proposition de Mme Lison Boulanger, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 octobre 2025

CQO-25-CA-039



Sur une proposition de Mme Lison Boulanger, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 22 octobre 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivi du procès-verbal

Le suivi a été fait lors de la rencontre de travail du 26 novembre 2025.

6. Adoption du compte-rendu du 26 novembre 2025

CQO-25-CA-040

Sur une proposition de M. Marc Auger, il est résolu d'adopter le compte-rendu de la réunion de travail du 26 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

7. Suivi du compte-rendu

Pour faire suite au point 12.2 traité dans le compte-rendu du 26 novembre 2025, M. Raphaël Lebailly attendra les informations de la résidente qui devra s'adresser au service 311 si la situation de reproduit.

8. Dossiers du Conseil de quartier

■ **8.1 Comité Environnement**

8.1.1– Suivi de la résolution CQO-25-CA-034

Réponse de la Ville (courriel du 16 décembre 2025) :



« Dans les dernières années, plusieurs gestes ont été posés afin de consolider la conservation du complexe de milieux humides et hydriques du marécage Laurentien notamment :

- 1. L'adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques de l'Agglomération de Québec et l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire pour protéger les milieux humides. Le Marécage Laurentien est identifié au Plan régional comme un milieu d'intérêt et une zone très importante du marécage et de son écotone est protégée en vertu du règlement adopté. Il est possible de consulter ce document au lien ci-joint : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/reglement_permis/eau/rci-interet.aspx*
- 2. La Ville est propriétaire d'une dizaine de lots dans ce marécage et un zonage de conservation leur est attribué. Elle reste à l'affût d'augmenter ces superficies par l'acquisition de sites par la Ville mais également en partenariat avec les organismes de conservation de la région. Ceux-ci œuvrent activement pour la protection des milieux naturels d'intérêt.*
- 3. Pour ce qui concerne les terres du domaine de l'État qui constitue 40% du marécage Laurentien, la Ville de Québec a actuellement déposé des propositions à l'Appel à projets – Faites votre marque pour désigner de nouvelles aires protégées en territoire public méridional (sommaire CE-2024-1685). L'objectif est de signifier au gouvernement notre souhait que ces terrains soient protégés pour la conservation. Le gouvernement devra choisir les interventions au courant de 2027.*
- 4. Quant au suivi des terrains mentionnés dans la résolution du conseil de quartier, ces sites sont suivis depuis 2016 par l'Organisme des bassins versants (OBV) de la Capitale, sous la gouvernance de la Ville de Québec. Des visites annuelles y sont réalisées afin de faire le suivi de l'intégralité du milieu et pour y effectuer des travaux (plantation, lutte aux espèces envahissantes, nettoyage des sites, identification des utilisations informelles et correctifs). En 2025, des efforts ont été concentrés à la lutte aux espèces exotiques envahissantes sur le site de la Pinède (arrachage de la renouée japonaise) et au parc des Thuyas (taille de la renouée japonaise). »*

Concernant les zones avec un périmètre de protection supplémentaire, la situation a changé suite au mémoire qui a été publié en septembre-octobre. On ne sait pas si cela va changer la donne.

Le mémoire contient beaucoup d'informations. Il est confirmé que les milieux humides sont protégés; ce serait à M. Michel Lagacé de le confirmer. Des demandes ont été faites à la Ville, mais la Ville n'a transmis aucune information sur ses intentions. Aucun suivi n'a été fait.



Cependant, on considère, avec cette réponse, qu'il s'agit de milieux humides d'intérêt, contrairement à ce qui était avant.

Un résident mentionne que tous les milieux humides sont recensés par la direction des inventaires forestiers du Québec depuis 60 ans. Il aimerait consulter la carte pour voir où se trouvent les milieux humides. La carte peut être consultée par le biais du lien contenu dans la réponse.

Question : Un résident, géo-mathématicien de formation, demande si les données sont cohérentes. Il a déjà expérimenté des problèmes de cohérence avec la Ville. Est-ce que ces données sont les mêmes que celles qui vont correspondre à la réponse?

Réponse : M. Ernesto Salvador Cobos est affirmatif à ce sujet. La réponse de la Ville contient une référence à la carte.

Un résident aimerait avoir le mandat et les objectifs du Comité Environnement. Les ruisseaux, les rivières et les milieux humides relèvent de trois à quatre organismes différents. et le Conseil de quartier ne peut intervenir légalement à ce sujet. Selon le mandat et les objectifs du Comité « Environnement », il aimerait vérifier et s'assurer quelles actions qui pourraient être prises.

L'organisme des bassins versants (OBV) s'occupent de l'hydrographie des rivières et des ruisseaux. Les Municipalités Régionales de Comté (MRC) s'occupent d'une autre partie. Les riverains habitant le long des rivières ont aussi leurs responsabilités. Il serait bon de connaître le cadre légal et quel est le meilleur forum pour transmettre nos interventions. Il est bon de définir tous ces aspects avant de prendre des actions.

En réponse à ce commentaire, Mme Lison Boulanger mentionne que le Conseil de quartier ne peut faire que des résolutions, car c'est un organisme consultatif.

M. Raphaël Lebailly mentionne que la Ville agit comme partenaire et M. Lebailly est membre du Conseil d'administration de l'OBV et assiste aux réunions.

Question : Est-il possible d'intervenir au niveau du Conseil d'arrondissement et quel serait le meilleur forum?

Réponse : Comme le parti « Québec Forte et Fièr » est majoritaire au Conseil de Ville, M. Raphaël Lebailly mentionne qu'il est présent auprès de tous les organismes sur la Communauté



métropolitaine de Québec (CMQ). M. Lebailly fait partie de l'exécutif de CMQ. L'arrondissement de Charlesbourg est très bien représenté dans ces instances. La Ville a son mot à dire et prend des décisions. Le Conseil de quartier doit s'adresser directement à la Ville. Mme Marie-Pierre Boucher fait partie de l'Agglomération de Québec.

■ 8.1.2 – Comité « Mobilité et sécurité routière »

Avec la rénovation du mur de l'enceinte sur l'avenue du Zoo, M. Benoît Gosselin mentionne que le trottoir n'est pas accessible pour les résidents. Les écoliers marchent dans l'avenue. Comme il n'y a pas de chemin alternatif, la situation est dangereuse. Il faut une intervention très rapide à ce sujet, comme l'installation d'un tunnel en bois ou autre moyen.

Action

M. Raphaël Lebailly mentionne qu'il apportera ce sujet à la rencontre plénière du Conseil d'arrondissement qui se tiendra le 18 décembre 2025.

■ 8.1.3 – Plan d'action 2026-27

Une discussion aura lieu avec M. Charles-Élie Fallu, secrétaire, et un suivi sera apporté afin de s'assurer de sa présence et de sa participation.

■ 8.1.4 – Cooptation d'un nouvel administrateur.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que les postes d'administrateurs cooptés sont ouverts à tous les résidents du quartier et des représentants d'organismes. Le bulletin de candidature doit comprendre 10 signatures des résidents du secteur. La durée d'un administrateur coopté est d'une durée d'un an ou jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle. Ce dernier peut exercer la fonction de président, mais peut occuper les autres postes.

M. Daniel DiBlasio présente sa candidature et le bulletin est conforme. Le vote pour accepter sa candidature a été effectué aux deux tiers des voix par les administrateurs.

CQO-25-CA-037

Sur une proposition de M. Marc Auger et appuyée par Mme Lison Boulanger, il est résolu que le Conseil de quartier procède à la nomination de M. Daniel DiBlasio comme administrateur coopté pour une durée d'un an ou jusqu'à la prochaine assemblée générale.



Adoptée à l'unanimité.

M. DiBlasio est propriétaire du Valentine depuis cinq ans. Il était présent lorsque le Conseil de quartier a été créé et il souhaite apporter sa participation significative pour les prochaines années.

9. Période d'intervention des conseillers municipaux

M. Raphaël Lebailly n'a aucun commentaire ou suivi à apporter.

10. Période de questions et commentaires des citoyens

■ **10.1 – Déneigement.**

Un résident mentionne qu'il existe des problèmes de déneigement dans sa rue et celles avoisinantes. Il n'y a aucune intervention. Pour les personnes âgées, il est très difficile, voire impossible, de marcher dans la rue quand il y a du gel. M. Marc Auger suggère de joindre le service 311 et, par expérience, le déneigement a été effectué très rapidement.

M. Raphaël Lebailly mentionne qu'il a déjà adressé son insatisfaction au service de mobilité. Avec le nouveau système, il a remarqué qu'il ne fonctionne pas dans Charlesbourg. Plus il y aura d'appels au service 311, l'efficacité du déneigement s'en trouvera améliorée. Il fait part de son insatisfaction de la réponse de la Ville qui mentionne que le service de déneigement a dû faire des choix. La réponse de la Ville fût que le déneigement minimum de huit (8) mètres a été effectué.

■ **10.2 – Présence aux assemblées du Conseil de quartier.**

Un résident constate le peu de présence des résidents à l'assemblée. Est-ce le signe d'une désaffection de la part des citoyens?

La présence des résidents varie de façon très ponctuelle. Les résidents sont davantage présents lorsqu'il y a des dossiers plus chauds, des présentations de la Ville et des modifications de zonage. M. Benoît Gosselin mentionne également que les résidents s'attendent à des réponses rapides, mais le Conseil de quartier doit suivre le processus administratif de la Ville qui, parfois, est très long.



M. Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'un conseil de quartier est tenu d'avoir cinq assemblées par année. Le Conseil de quartier d'Orsainville a tenu huit assemblées en 2025 et souhaite avoir l'appui des citoyens.

Comme il est difficile de savoir si les résidents sont suffisamment informés, la Ville pourrait collaborer à diffuser l'information aux résidents. Cependant, on note que les résidents sont présents lorsqu'il y a des points d'intérêt qui les touchent. Cette situation se produit aussi au sein de divers organismes. Il faut considérer que la pandémie a apporté beaucoup de changements, mais les résidents ont aussi la responsabilité de s'informer.

■ **10.3 – Utilisation du terrain du concessionnaire « Maison Chrysler de Charlesbourg »**

M. Raphaël Lebailly mentionne que le propriétaire a procédé rapidement à l'acquisition du terrain.

Tous les concessionnaires automobiles où il y a eu présence de produits pétroliers sur le site doivent obligatoirement décontaminer le terrain selon les exigences du Ministère de l'Environnement. Cependant, M. Marc Auger précise qu'il n'y a aucune précision dans l'acte de vente sur ce sujet.

M. Benoît Gosselin précise que le Conseil de quartier compte faire des propositions pour l'utilisation de cette propriété, comme un centre sportif et l'agrandissement du parc. Lors de la prochaine assemblée ordinaire du 28 janvier 2026, il serait intéressant que les conseillers municipaux présentent les tenants et aboutissants de ce qui pourrait se faire sur le terrain de l'ancien concessionnaire. La circulation pourrait devenir problématique et dangereuse si le quartier fait face à une densification.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que le Conseil de quartier peut faire une résolution adressée à la Ville concernant l'aménagement. Si le propriétaire propose un projet qui répond au zonage actuel, il n'y aura pas de consultation. Par contre, si le projet amène un changement de zonage, le Conseil de quartier sera consulté.

Compte tenu des craintes exprimées par les résidents, une résolution sera présentée lors de la prochaine assemblée ordinaire du 28 janvier 2026 pour demander que la Ville effectue un suivi.



CQO-25-CA-043 - Fermeture du concessionnaire “ La Maison Chrysler de Charlesbourg”

CONSIDÉRANT que le Conseil de quartier partage l'intérêt et les préoccupations des résidents en lien avec la fermeture du concessionnaire automobile “La Maison Chrysler de Charlesbourg” et le terrain sur lequel il se trouvait.

CONSIDÉRANT que ce grand terrain est situé en plein cœur de notre quartier, adjacent aux écoles du Cap-Soleil, du parc St-Pierre et de la rivière des Commissaires.

CONSIDÉRANT que le terrain est d'une superficie très intéressante et qu'il pourrait être d'un grand intérêt pour des développeurs immobiliers.

CONSIDÉRANT que notre quartier manque cruellement d'installations de loisir telles que: Piscine extérieure de quartier et bibliothèque, et ce malgré de nombreux immeubles d'habitation et l'ajout de logements sociaux.

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du parc St-Pierre sur ce terrain permettrait l'implantation d'installations sportives extérieures telles que: Piscine et piste de vélo “Pump Track”, ainsi que la protection d'une autre section de la rivière des Commissaires.

Sur une proposition de M. Benoît Gosselin, il est résolu que le Conseil de quartier d'Orsainville :

- Demande à la Ville de Québec de procéder à l'évaluation du potentiel de ce terrain.
- Demande l'achat en tout ou en partie du terrain pour l'agrandissement du Parc St-Pierre. Ce projet pourrait inclure la construction d'un centre de loisirs ou l'implantation du complexe aquatique secteur nord.
- Demande que la ville impose à un éventuel promoteur l'intégration d'installations de loisirs, opérées en collaboration avec la ville de Québec, à tout projet de développement résidentiel sur ce terrain et demande l'imposition de ces conditions avant d'accorder un changement de zonage sur ce terrain.

Adopté à l'unanimité

■ **10.4 – Patinoires**

Question : Un résident demande si les patinoires seront touchées par les coupures budgétaires de la Ville. Il mentionne que la Ville devrait faire une revue de son budget afin



d'économiser sur d'autres aspects que les loisirs. Il faut être prudent avec la question des patinoires, car elle touche les résidents de près.

Réponse : M. Raphaël Lebailly précise qu'aucune coupure n'affectera les patinoires en 2026. Par contre, le tout sera revu dans la prochaine année. Comme il y a des patinoires gérées par la Ville et d'autres par des organismes, la Ville désire travailler avec ces derniers. Il y a des façons de faire des économies qui n'auront aucun impact sur les résidents.

Dans l'arrondissement de Charlesbourg, les patinoires qui seraient visées sont celles de Bourg-Royal ou St-Viateur, parce qu'elles sont très proches l'une de l'autre. À St-Viateur, la patinoire ne serait pas enlevée, car il s'agit d'une patinoire permanente et une surface a été ajoutée pour répondre aux besoins des résidents. Un anneau de glace similaire à celui de l'École Guillaume-Mathieu pourrait être ajouté.

Malgré les réticences des résidents sur les économies de la Ville, M. Raphaël Lebailly précise qu'auparavant, il y avait beaucoup de bénévoles qui entretenaient les patinoires, il y a de cela environ 15 ans. Maintenant, il en coûte plus cher à la Ville pour les entretenir. Il y a également des patinoires qui ne sont pas utilisées ou très peu fréquentées, ce qui représente un gaspillage de ressources. Il y a des patinoires qui sont vieilles et les citoyens ne les fréquentent pas. Il faut que les résidents soient sensibilisés à cet aspect.

En réponse à un résident, M. Lebailly mentionne que l'ouverture de la patinoire Bon-Pasteur sera faite le 21 décembre 2025. Par contre, la météo peut amener à changer la date d'ouverture.

■ **10.5 – Piscine extérieure au Parc Saint-Pierre.**

M. Raphaël Lebailly mentionne que la construction d'une piscine extérieure au Parc Saint-Pierre débutera en 2029.

11. Correspondance et trésorerie

Aucune correspondance n'a été reçue.

CQO-25-CA-041

Sur une proposition de M. Marc Auger et appuyée par M. Benoît Gosselin, il est résolu que le Conseil de quartier procède au paiement de 110.00 \$ pour la rédaction du compte-rendu du 26 novembre auprès de Mme Renée Poulin.

Adoptée à l'unanimité.

CQO-25-CA-042

Sur une proposition de Mme Sonia Tchuembou et appuyée par Mme Lison Boulanger, il est résolu que le Conseil de quartier procède au paiement de 110.00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la 8^e assemblée ordinaire auprès de Mme Renée Poulin.

Adoptée à l'unanimité.

12. Divers

■ **12.1 - Mise en application de la nouvelle image de marque des conseils de quartier.**

Dans le cadre de la nouvelle image de marque des conseils de quartier, Mme Lison Boulanger mentionne qu'elle a participé à la rencontre du 4 décembre 2025 concernant les nouveaux outils pour les Conseils de quartier. Ces outils sont intéressants et très bons. Il y aura de nouveaux modèles pour faire de la publicité.

Avec le Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, il a été suggéré de faire de la publicité au Carrefour Charlesbourg. De grandes affiches permettre de faire cette publicité. Mme Chantale Coulombe suggère qu'il y ait des présentoirs pour ces affiches.

Une bannière autoportante sera remise à chaque conseil de quartier. Des bannières générales non-identifiées seront aussi disponibles pour participer à certaines activités occasionnelles. Une bannière autoportante sera possiblement produite pour chaque arrondissement. Cette dernière possibilité sera évaluée par la Ville.

Action

M. Ernesto Salvador Cobos fera une vérification si des épinglettes seront produites pour les administrateurs du Conseil de quartier.

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 23.

SIGNÉ

M. Benoît Gosselin, président





LISTE DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES AU PROCÈS-VERBAL

N° de la résolution	Objet	Page
CQO-25-CA-037	Cooptation d'un nouvel administrateur.	7
CQO-25-CA-038	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 2025	3
CQO-25-CA-039	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 octobre 2025.	4
CQO-25-CA-040	Adoption du compte-rendu de la réunion de travail du 26 novembre 2025.	4
CQO-25-CA-041	Paielement des frais de rédaction du compte-rendu de la réunion de travail du 26 novembre 2025.	11
CQO-25-CA-042	Paielement des frais de rédaction du procès-verbal de la 8 ^{ème} assemblée ordinaire du 17 décembre 2025.	11
CQO-25-CA-043	Résolution sur la fermeture du concessionnaire « La Maison Chrysler de Charlesbourg ».	10